

APPEL A PROJETS 2023

« Plan d'action de sortie du phosmet »

Date de relevé : 01/06/2023

*Pour faciliter les dépôts de projets, les porteurs sont fortement incités à se manifester au travers de l'envoi du résumé de projet (voir dossier de demande de financement) **au plus tard le 15/04/2023** auprès de raphaelle.girerd@sofiproteol.com*

1. Contexte de l'appel à projets et objectifs	1
• Plan de sortie du phosmet, un programme de recherche et développement.....	1
• Présentation du FASO, dispositif de soutien à l'innovation porté par SOFIPROTEOL	2
2. Thématiques prioritaires de recherche.....	2
• Thème 1 : Développement de solutions à l'échelle de la plante	2
• Thème 2 : Développement de solutions à l'échelle de la parcelle et du paysage	2
• Thème 3 : Accompagner la conception de systèmes de culture innovants sur colza ..	3
3. Demandeurs	3
4. Durée et règles de financements.....	3
5. Constitution des dossiers et calendrier.....	4
6. Modalités de sélection des projets	4
7. Confidentialité des projets et des résultats.....	4

1. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS ET OBJECTIFS

• PLAN DE SORTIE DU PHOSMET, UN PROGRAMME DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En France, les surfaces cultivées de colza sont soumises depuis quelques années à une très forte pression de coléoptères ravageurs à l'automne ayant pour effet un déclin des surfaces en particulier dans les zones intermédiaires. De surcroît, des populations de coléoptères phytophages résistantes aux insecticides de type pyréthriinoïdes sont observées et se sont intensifiées depuis le début des années 2010. La non-réhomologation du phosmet en 2022 au niveau européen, qui représentait la dernière solution chimique efficace en colza dans ces secteurs avec populations résistantes accentue le risque pour les agriculteurs français dans la gestion de leur culture.

Suite à la remise d'un diagnostic filière de la situation par un groupe de travail réunissant Terres Inovia, l'INRAE et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en juillet 2021, une feuille de route de solutions à court et moyen termes a été établie. Le soutien aux innovations à l'échelle de la plante, de la parcelle et du paysage, ainsi que le déploiement de ces stratégies chez les agriculteurs, est au cœur de la stratégie de lutte. Depuis septembre 2022, **8 projets** portés par 26 partenaires, de la recherche publique et privée, et acteurs du développement agricole, **sont soutenus dans le cadre du Plan de sortie du phosmet dont 4 bénéficient d'un soutien complémentaire de SOFIPROTEOL.**

• PRESENTATION DU FASO, DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INNOVATION PORTE PAR SOFIPROTEOL

L'investissement dans des projets d'innovation est un des piliers stratégiques de la compétitivité des oléagineux et protéagineux, et a permis aux agriculteurs français de bénéficier d'innovations majeures qui ont fait le succès de la filière des huiles et protéines.

C'est pourquoi la filière française des oléagineux et plantes riches en protéines dispose du **Fonds d'Actions Stratégiques pour les Oléagineux et Protéagineux (FASO), fonds interprofessionnel sous gestion de Sofiproteol**. Le dispositif de soutien FASO a ainsi pour objet de soutenir les projets de recherche et d'innovation collaboratifs qui visent à mettre au point des produits, des procédés ou des services innovants présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation.

Compte tenu de l'importance du Plan de sortie du phosmet pour la filière colza, **SOFIPROTEOL a validé un soutien de 200.000 euros annuels pendant 3 ans**, dédié aux **actions public-privées** permettant aux acteurs économiques de la filière de s'associer à la démarche de développement de solutions innovantes lancées par TERRES INOVIA et INRAE.

Ce soutien vient **compléter des sources de financements publiques** et le filière colza, pour soutenir des projets en faveur des ambitions de ce Plan tels que : AAP CASDAR « Plan phosmet » par FranceAgriMer, SELEOPRO et Plant2Pro. La mobilisation de guichets complémentaires pour le financement des projets afin d'amplifier l'accélération du développement de solution reste fortement encouragé en 2023.

L'appel à projets « Plan sortie phosmet » SOFIPROTEOL 2023, poursuivra le soutien aux projets innovants sur **les ravageurs d'automne du colza**, menés sur des **actions en faveur** de partenariats publics-privés, et sur des actions de **test et démonstration** en vue d'une commercialisation par un ou plusieurs acteurs du privé.

2. THEMATIQUES PRIORITAIRES DE RECHERCHE

Pour que les travaux soutenus puissent répondre au mieux aux intérêts de la filière et aux problématiques prioritaires identifiées en lien avec le Comité Scientifique (voir <https://www.terresinovia.fr/web/institutionnel/-/plan-d-action-sortie-du-phosmet>), les thématiques suivantes ont été définies.

• THEME 1 : DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS A L'ECHELLE DE LA PLANTE

Dans le diagnostic filière réalisé par Terres Inovia, INRAE et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en juillet 2021, la recherche de **solutions à l'échelle de la plante** a été identifiée comme un axe prioritaire pour la gestion des ravageurs d'automne du colza.

Certaines solutions émergent avec une efficacité partielle pour gérer les coléoptères, les firmes privées et organismes de recherche sont fortement incités à accélérer leurs efforts conjoints pour **la mise au point et le déploiement commercial** de ces solutions dans une démarche de protection intégrée du colza. Ainsi, le développement et l'optimisation des conditions d'utilisation de produits de biocontrôle pour gérer les bioagresseurs, de produits attractifs ou répulsif pour détourner les ravageurs du colza, ou encore de phéromones dans une stratégie de confusion sexuelle des insectes sont fortement incités. Le développement de **solutions mécaniques** de gestion des ravageurs (piégeage de masse, travail du sol, etc.) sont aussi des stratégies complémentaires aux luttes biologiques qui devront être favorisés.

• THEME 2 : DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS A L'ECHELLE DE LA PARCELLE ET DU PAYSAGE

Les stratégies de lutte à l'échelle de la **parcelle et du paysage** sont nécessaires pour réduire durablement la pression parasitaire des coléoptères d'automne grâce à des mesures prophylactiques appliquées à différentes échelles du territoire, dans une approche systémique.

Les travaux doivent se poursuivre sur la **caractérisation des plantes de services et des infrastructures paysagères**, dans le but de manipuler les insectes ravageurs et/ou favoriser leurs

auxiliaires à l'échelle de la parcelle et de son environnement proche, dans une stratégie optimisée de gestion durable des bioagresseurs.

• **THEME 3 : ACCOMPAGNER LA CONCEPTION DE SYSTEMES DE CULTURE INNOVANTS SUR COLZA**

Pour dépasser l'utilisation de produits phytosanitaires, la gestion des ravageurs doit passer par la **combinaison de leviers alternatifs complémentaires** qui implique une **re-conception de systèmes** de culture sur colza. La mise en place de ces stratégies peut présenter des risques techniques et économiques pour les agriculteurs, ainsi le développement d'outils de transfert et de méthodes d'accompagnement des agriculteurs doivent être construits et déployés rapidement.

Les projets proposés devront permettre, par la production de **méthodes et d'outils utilisables par les agriculteurs ou les conseillers techniques, ou la conception de démonstrateurs**, d'orienter voire de développer des systèmes de cultures innovants pour accompagner les agriculteurs dans l'adoption de ces nouvelles pratiques.

3. DEMANDEURS

Les **consortiums publics-privés** déjà constitués sur des volets d'approfondissement des projets existants, ainsi que **les entreprises innovantes du secteur privé** (seules ou en consortium, cette dernière configuration étant privilégiée) souhaitant s'engager sur les thématiques du Plan de sortie du phosmet sont éligibles à cet appel à projets.

Les projets pourront associer des représentants des catégories suivantes : entreprises de l'AgTech, firmes phytosanitaires, instituts publics de recherche, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, organismes stockeurs, instituts privés ou professionnels, entreprises de transformation et utilisation industrielle.

Les demandeurs devront adhérer aux principes du plan de sortie du phosmet, qui consiste en une stratégie d'accélération de la recherche de solutions au travers d'une animation scientifique nationale et régionale des projets bénéficiant d'un soutien financier Plan de Sortie du phosmet. Les demandeurs, en cas de validation du soutien financier de leur projet par SOFIPROTEOL, devront ainsi **s'engager à participer à l'animation scientifique et technique du Plan menée par TERRES INOVIA et INRAE**.

4. DUREE ET REGLES DE FINANCEMENTS

L'appel à projets « Plan sortie phosmet » 2023 est doté d'un montant global de 200 k€ H.T.

Cette enveloppe de financement SOFIPROTEOL, permettra de financer jusqu'à **50% du coût total des programmes de recherche, sur** une période maximale de 3 ans.

Les coûts présentés dans la demande de financement d'un projet concerneront :

- les salaires et charges salariales,
- les frais d'expérimentation en laboratoire, en serre ou au champ,
- les achats de prestations de service,
- les frais de déplacement,
- les frais administratifs et de gestion dans la limite de 10 % du budget,
- les frais spécifiques liés au projet (à justifier),
- les frais d'investissement strictement liés à la mise en œuvre du projet (à justifier).

Le coût d'un projet sera ainsi évalué par les demandeurs en euros HT.

Après une étude au cas par cas par le Conseil Scientifique du Plan d'action de sortie du phosmet, l'aide sera attribuée sous forme de subventions et/ou de dispositifs avec retours financiers (subventions avec retour à meilleure fortune). Un rapport financier, justifiant des dépenses, devra être remis à la fin de chaque projet étant entendu que le montant total des subventions accordées ne pourra en aucun cas excéder le montant accordé à l'issu de l'appel à projets.

5. CONSTITUTION DES DOSSIERS ET CALENDRIER

Les projets complets sont à rédiger en suivant le modèle fourni (dossier de candidature SOFIPROTEOL), incluant un résumé public du projet et de ses objectifs et doivent être transmis par e-mail à Raphaëlle GIRERD (raphaelle.girerd@sofiproteol.com) au plus tard le **01/06/2023**.

Le choix des projets retenus par le Comité Scientifique sera communiqué aux porteurs des projets au plus tard **15/07/2023**. Au cas par cas, le Comité Scientifique pourra faire la demande de compléments ou précision sur le projet avant sa validation.

La validation définitive du financement sera communiquée au plus tard le **30/09/2022**.

Les programmes acceptés feront l'objet d'au moins un rapport d'étape, d'un rapport final ainsi que d'un rapport financier en fin de projet.

Un résumé public du projet et de ses objectifs devra être rédigé par le porteur pour chaque projet sans condition de confidentialité, pour être notamment diffusé auprès de l'interprofession Terres Univia lors du lancement et auprès du Plan de Sortie du Phosmet, de même un résumé public des résultats obtenus en fin de projet sera mis à disposition par le porteur pour communication auprès de l'interprofession et du Plan de Sortie du Phosmet.

6. MODALITES DE SELECTION DES PROJETS

Chaque dossier soumis sera évalué par le Comité scientifique du Plan de sortie du phosmet, dont les membres respecteront la **stricte confidentialité du contenu** du projet, afin d'en évaluer sa pertinence à bénéficier d'un financement selon les critères suivants :

Critères AAP SOFIPROTEOL 2023 :	
✓	Retombées du projet pour la filière, et notamment pour les agriculteurs
✓	Pertinence du projet par rapport aux thématiques prioritaires
✓	Caractère innovant et original du projet au regard de l'état de l'art et faisabilité notamment au regard des risques scientifiques.
✓	Délais d'obtention des résultats, en particulier d'utilisation pour les agriculteurs
✓	Adéquation du partenariat mis en place, expertises et complémentarité des équipes.
✓	Nature des livrables qui seront mutualisés, capacité à répondre rapidement aux enjeux prioritaires par la mise en marché de produits ou d'outils en France.
✓	Complémentarité des solutions avec celles déjà lancées dans le cadre du Plan de sortie du phosmet https://www.terresinovia.fr/web/institutionnel/-/plan-d-action-sortie-du-phosmet

Le financement des projets sélectionnés par le Comité Scientifique fera l'objet d'une validation finale par SOFIPROTEOL le 30 septembre 2023.

7. CONFIDENTIALITE DES PROJETS ET DES RESULTATS

Une **liste des projets retenus, avec leurs objectifs, les livrables attendus et les partenaires impliqués sera notamment publiée** sur le site des organisations interprofessionnelles et du Plan de sortie du phosmet après leur validation pour financement et mis à disposition de SOFIPROTEOL.

De la même façon, **en fin du projet, un résumé non confidentiel des principaux résultats obtenus sera publié** sur le site des organisations interprofessionnelles et du Plan de sortie du phosmet.

Une **restitution des résultats d'intérêt collectifs** en cours de projets ou en fin de projets sera demandée aux porteurs de projets lors des comités régionaux du Plan, constitués des acteurs du développement agricole, sur demande de la cellule d'animation du Plan de sortie du phosmet.

Plan d'action de sortie du phosmet – Appel à Projets 2023

Par ailleurs, une communication sous la forme d'un article, pour partager sur les avancées et travaux en cours dans le projet pourra être demandé par la **cellule d'animation du Plan** au porteur du projet.

Principales conditions qui seront reprises dans la convention de financement :
Pas de droits de propriété demandé par SOFIPROTEOL , les partenaires générant des résultats donnant droit à de la propriété intellectuelle ou industrielle seront seuls propriétaires dans les conditions décidées entre eux.
Comité de suivi du projet incluant un représentant de chaque partenaire du projet, au moins un représentant de l'équipe opérationnelle SOFIPROTEOL, et un représentant de la cellule d'animation du Plan de sortie du phosmet (représentant de TERRES INOVIA). 1 comité de pilotage par an au minimum.
Une partie des résultats, identifiés lors du dépôt du projet comme d'intérêt collectif, fera l'objet de livrables publics . Le reste des résultats est gardé confidentiel. La diffusion sous forme de publication dans des revues professionnelle est encouragée.
Résultats d'intérêt collectifs communiqués lors des comités régionaux du Plan, conformément à ce qui aura été défini lors du dépôt de projet.
Terres Inovia sera libre d'utiliser les résultats portant sur les outils et méthodes pour ses besoins de recherche interne et sa mission d'évaluation des nouvelles solutions .

Chaque projet présentera **une liste de livrables et indiquera ceux qui tomberont dans le domaine public et à quelle date, et ceux qui devront rester confidentiels**. Il est attendu au moins un livrable d'intérêt collectif dans le cadre de cet appel à projet (publication, commercialisation d'un nouveau produit...)

SOFIPROTEOL aura la charge de la mise en place de Conventions de financement pour les projets de recherche, permettant de préciser les points ci-dessus et notamment les livrables qui seront mis à la disposition du collectif.